



## DELIBERATION N° 2025-22

### Validation du PEP Roanne Forez

#### Le 16 décembre 2025 à 10h00

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 08/12/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (10) : Guillaume DESCAVE, Michel LAMARQUE, René VALORGE, Colette LEBEAU, Thierry NIGAY, Pierre AUVOLAT, Sylviane TERNISIEN, Patrice AUFRANT, Sébastien KELLER (suppl.), Gérard SIMOND (suppl.).

Absents excusés : Jean FARIZY, François RENARD, Bernard PATTEEUW, Alain LE CLOIREC.

Secrétariat assuré par : René VALORGE

Le Président rappelle à l'assemblée que le SYMISOA s'est engagé en 2024 dans l'élaboration d'un PEP (Programme d'études préalables à un PAPI) à l'échelle Roanne Forez, porté par l'EPL. Il précise que s'inscrire dans ce dispositif permettra d'avancer sur l'objectif de gestion intégrée du risque inondation sur le territoire, en ouvrant l'accès à des financements de l'Etat et de l'Europe. Un programme d'actions a été élaboré en concertation avec les parties prenantes et a fait l'objet de présentations et de débats au sein du comité syndical. Le programme d'actions est aujourd'hui finalisé. Il est présenté aux délégués avant validation.

#### Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De valider le programme d'actions prévisionnel du PEP Roanne & Forez pour la période 2026-2028, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération
- D'inscrire au budget du SYMISOA les dépenses nécessaires à l'auto-financement des actions concernant le territoire du SYMISOA, ainsi que la contribution à l'animation générale de la démarche assurée par l'EPL. Le SYMISOA répercutera à ses membres les montants réellement engagés l'année suivant leur réalisation.
- D'autoriser le président à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce programme, et à signer tous les documents y afférents

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 16/12/2025

Le Président du SYMISOA  
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance  
M. René VALORGE

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

**18 DEC. 2025**

**18 DEC. 2025**